



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

**Direction
Départementale
des Territoires
et de la Mer
du Var**

Toulon, le 08/01/20

Le Préfet du Var

Service Planifications et Prospective

à

Monsieur le Maire de Saint-Zacharie

Objet : Porter-à-connaissance (PAC) de l'étude détaillée des aléas miniers mouvement de terrain de l'ancienne concession minière de lignite de Saint-Victor portant sur la commune de Saint-Zacharie

P.J. :

- 1 CD-rom du rapport GEODERIS S 2018/119DE-19PAC36050 du 17 juillet 2019 relatif à la révision des aléas mouvement de terrain liés à l'ancienne activité minière
- Synthèse des principes réglementaires et plaquette « Prise en compte du risque minier dans l'aménagement »

Copie :

- Sous-préfecture de Brignoles
- Métropole Aix Marseille Provence
- CD83/Direction des routes/Cellule Risques
- DDTM83/SPP/PAU-BR SARF
- DREAL/UD83
- DREAL/SPR/UCIM

L'expert de l'État en matière de risques miniers, GEODERIS, a réalisé en 2009 une étude préliminaire des aléas relative à l'ancienne concession minière de lignite de Saint-Victor, située sur le territoire de la commune de Saint-Zacharie.

Pour tenir compte des nouveaux guides méthodologiques parus depuis, l'étude a été révisée par GEODERIS en 2018 sur la base d'un travail de collecte d'informations, d'exploitation des archives anciennes et d'analyse précise des plans sources.

Cette étude révisée, nommée ci-après « EDA », complète et précise ainsi la connaissance sur les vides et travaux souterrains connus en région PACA, accessible depuis le début des années 2000 sur le site : carol.brgm.fr

L'« EDA » comporte l'évaluation détaillée des aléas ainsi que les documents cartographiques suivants :

- carte informative précisant les limites du titre minier, l'emprise des zones de travaux ainsi que les emplacements des anciens ouvrages débouchant au jour (puits, galeries, descenderies),
- cartes des aléas précisant leur emprise, leur nature et leur intensité,

Adresse postale : Préfecture du Var - DDTM - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX

Accueil du public DDTM : 244 avenue de l'Infanterie de Marine à Toulon
Téléphone 04 94 46 83 83 - Fax 04 94 46 32 50 - Courriel ddtm@var.gouv.fr
www.var.gouv.fr

L'étude a permis de retenir en aléas trois phénomènes de « mouvements de terrain » : l'effondrement localisé, le tassement et l'affaissement. Les niveaux retenus en fonction du type de phénomène varient de faible à moyen.

L'aléa « échauffement » a aussi été retenu. Il est de niveau faible.

La présente transmission vaut « porter à connaissance » au titre de l'article L.132-2 du Code de l'Urbanisme. Elle constitue à la date du présent courrier la connaissance actualisée de référence.

Les principes réglementaires et recommandations relatifs à la prévention des risques miniers figurent dans la circulaire ministérielle du 6 janvier 2012. Vous trouverez également ci-joints une synthèse de ces principes ainsi qu'une plaquette relative « à la prise en compte du risque minier dans l'aménagement », éditée en décembre 2010. Certaines références de cette plaquette sont devenues obsolètes mais l'essentiel des principes reste d'actualité.

Dans l'attente d'une modification ou révision de votre document d'urbanisme prenant en compte les incidences des aléas, je rappelle qu'en application des dispositions de l'article R.111-2 du Code de l'Urbanisme, vous pouvez assortir les autorisations de construire de prescriptions, voire les refuser, si elles sont de nature à porter atteinte à la sécurité.

Également, en préparation à la gestion de crise et selon la cartographie des aléas, il convient de croiser cette information avec le plan des voiries afin de s'assurer de leur pérennité..

Pour ce qui le concerne, l'État prendra en compte cette connaissance et appliquera toutes les dispositions réglementaires associées dans le cadre de ses missions, notamment dans les avis sur les projets et documents d'urbanisme et le contrôle de légalité des documents et actes d'urbanisme.

Pour toute question relative à l'application des principes de prévention du risque minier résiduel, le Service Prévention des Risques de la DREAL PACA (Unité de Contrôle Industriel et Minier) reste à votre entière disposition et plus particulièrement en ce qui concerne cette étude GEODERIS .

Concernant l'élaboration, la modification ou la révision de votre plan local d'urbanisme, les services de la DDTM du Var, restent vos interlocuteurs privilégiés.

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

David BARJON